

Saint Jean d'Arvey

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM

A
conserver



Vous possédez une assurance pour protéger votre habitation ? Une assurance pour votre véhicule ?

Il est temps maintenant de vous protéger vous-même, et d'apprendre les consignes à appliquer en cas de danger.

Barberaz

Barby

Bassens

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Jacob-Bellecombette

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Les Déserts

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldophe

Saint-Cassien

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Véret-Pragondan

Virvins

Le mot du maire

Chers concitoyens,

Parce qu'il est impossible de prétendre maîtriser les aléas de la nature et parce qu'il est toujours possible, malgré les précautions, qu'un accident survienne, il est important que chaque citoyen soit informé sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Les risques majeurs, susceptibles d'affecter notre commune de SAINT JEAN D'ARVEY, peuvent être soit d'origine naturelle (coulées de boue, inondations, chutes de blocs, séisme, fortes chutes de neige, grand froid ou canicule...), soit d'origine technologique ou sanitaire (accident nucléaire, transport de marchandises dangereuses, pandémies...)

L'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Ce document est destiné à nous apprendre les bons réflexes pour appréhender ces situations exceptionnelles et nous familiariser avec les mesures de sauvegarde nécessaires pour se protéger.

Cette brochure, simple et concise, est le résultat d'un travail important réalisé par des élus que je remercie : je vous conseille de la conserver précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser utilement en cas de crise importante.

Le Maire
Jean Charles Metras



Sommaire

Comment ça marche ?

Qu'est qu'un DICRIM ?	3
Qu'est qu'un risque majeur ?	4
Quels sont les moyens d'alerte ?	5
Petit rappel : la vigilance météo	6
Qui fait quoi ?	7

Risques naturels

Inondation	9
Séisme	11
Mouvement de terrain	13

Risques technologiques

Transports de matières dangereuses	15
Radioactivité	17

Risques particuliers

Incendie	19
Canicule	21
Grand froid	23
Neige / verglas	25
Pandémie grippale	27

Questions pratiques

Cartographie	29
Foire aux questions	30
Informations utiles	31

Qu'est qu'un DICRIM ?

Un DICRIM est un document d'information présentant les risques majeurs auxquels la commune peut être exposée et les consignes à appliquer pour se protéger.

Mais attention, votre commune n'est pas votre seul espace de vie. Vous pouvez tout à fait être confronté à une inondation, une avalanche ou encore une explosion sur votre lieu de vacances, de travail, etc.

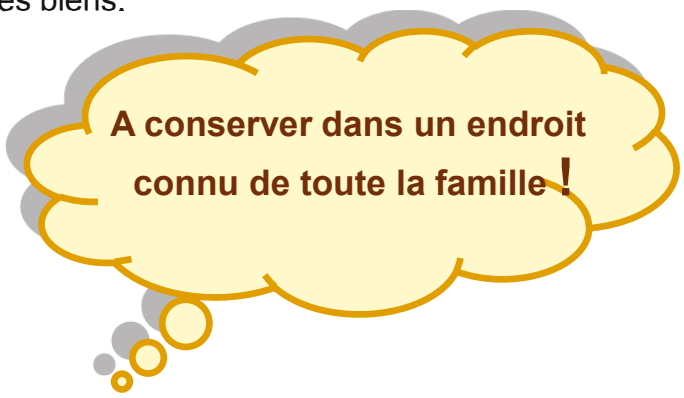
Il est donc indispensable d'avoir une vision large et de ne pas s'arrêter aux frontières communales.

Pourquoi faut-il le lire et le conserver ?

L'information est une condition essentielle pour que le citoyen surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque.

Le DICRIM permet à chacun de devenir co-gestionnaire du risque. Chaque citoyen a un rôle central à jouer pour sa propre sécurité et est un acteur majeur de la sécurité civile.

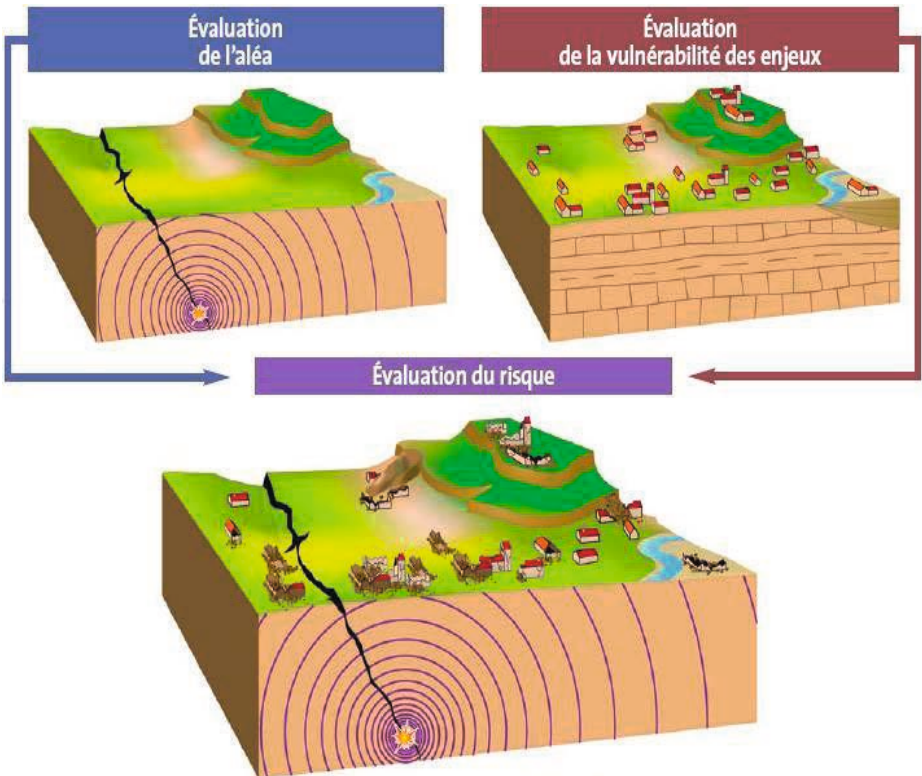
Etre informé, c'est augmenter mes chances de protéger ma famille et mes biens.



**A conserver dans un endroit
connu de toute la famille !**

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux (ou aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont exposés. L'objectif visé est donc d'effacer cette vulnérabilité et d'apprendre à vivre avec le risque, c'est ce qu'on appelle la résilience.



Le risque est le croisement entre l'aléa d'une part, et les enjeux et leur vulnérabilité d'autre part.

Source : www.prim.net

Moyens d'alerte

Les moyens d'alerte permettent d'avertir la population d'un danger imminent. Elle est de la responsabilité de l'Etat et des maires.

Ceux utilisés par votre commune sont surlignés en gras.



Ensemble Mobile d'Alerte et mégaphone



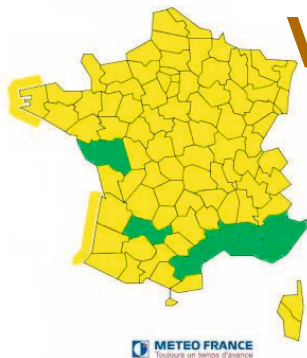
Panneaux lumineux à messages variables



Appel individuel et/ou Porte à porte



Cloche de l'église



Vigilance météo

Informez-vous !

Vigicrue

Risque de crue majeure.

Menace directe et généralisée des personnes et des biens.



Risque de crue génératrice de débordements importants.

Risque de dommages importants.



Risque de crue ou de montée rapide des eaux.

Pas de risque de dommages significatifs.



Pas de vigilance particulière.



Vigilance météo

Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Soyez très vigilants.

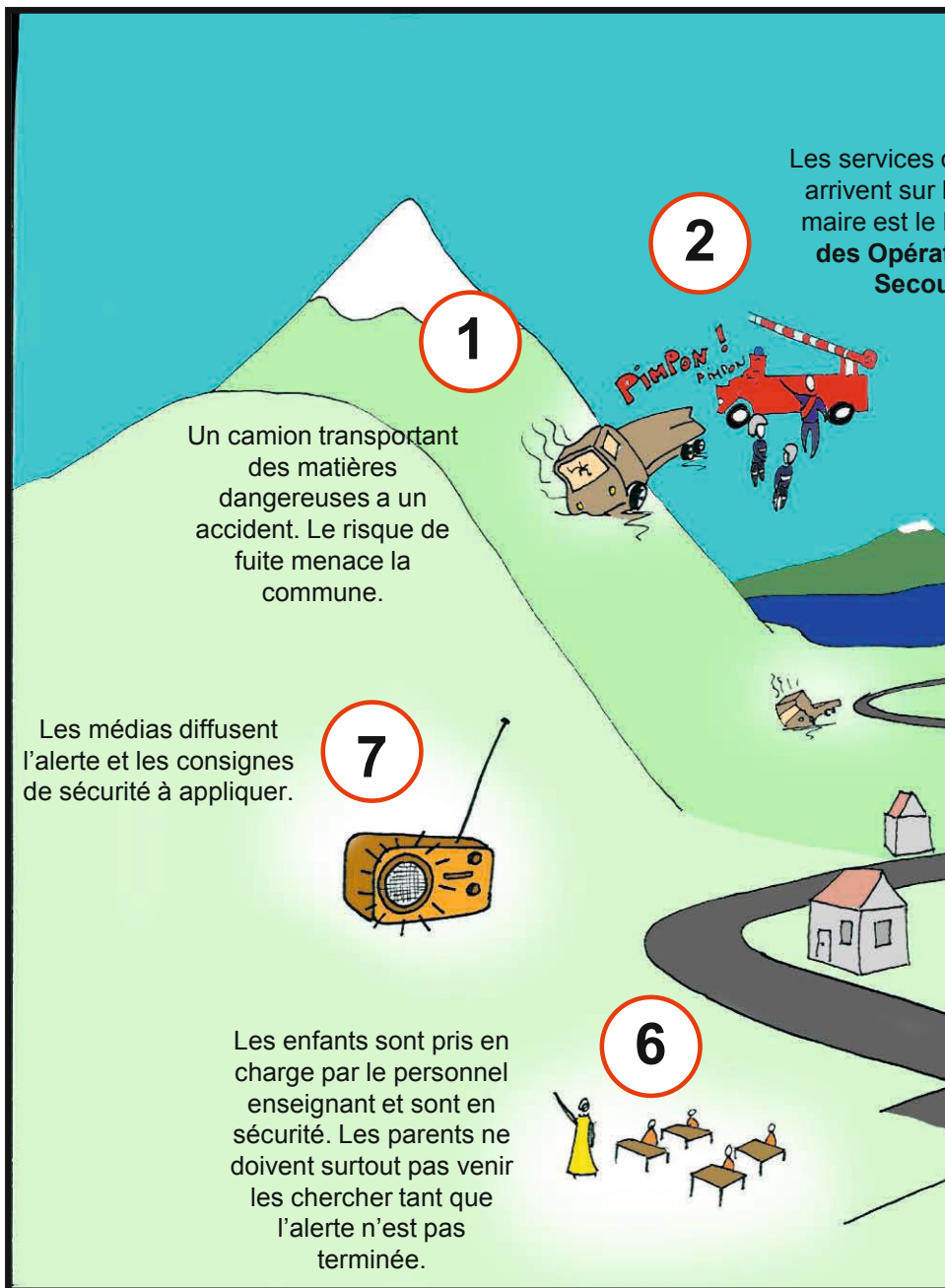
Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.

Soyez attentifs.

Si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus.


Pas de vigilance particulière.

Qui fait quoi en cas



de risque majeur ?

de secours
le site. Le
Directeur
tions de
urs.



Selon la gravité de la situation, le maire déclenche ou non le **Plan Communal de Sauvegarde** et installe la cellule de crise en mairie.

3

Afin de garantir la sécurité, des équipes sont envoyées sur le terrain.

4

Si la situation dépasse les frontières ou les capacités technique de la commune, c'est le Préfet qui devient le Directeur des Opérations de Secours.

5

Réalisation : Victor Burnet & Marie Pouille

Inondation



Le phénomène

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Source : Chambéry métropole Service gestion cours d'eau



Le risque inondation sur le territoire

Le Bassin chambérien est depuis toujours un lieu exposé aux manifestations de l'eau sous toute ses formes. Ce sont plus de 100km de cours d'eau qui dévalent les versants surplombant Chambéry pour se jeter dans le lac du Bourget. Trois d'entre eux sont plus importants, il s'agit de la Leysse, l'Hyères et l'Albanne.

Ces rivières se caractérisent par le caractère brutal de leurs crues. Le niveau de la Leysse peut par exemple s'élever de plusieurs mètres en quelques heures.

Il ne faut jamais oublier que la cluse chambérienne est un territoire que l'homme s'est approprié au détriment de l'eau et que cette dernière, par moment, reprend ses droits.

18 janvier 1875 : crue centennale de la Leysse

14 15 février 1990 : évènement le plus important enregistré du 20eme siècle.

Consignes

➔ AVANT

- Prévoyez les moyens et lieux d'évacuation
- Prévoyez les moyens de protection : parpaings pour surélever vos biens, planches pour protéger les ouvertures, sacs de sable

Prévoir les gestes essentiels :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Fermez portes, fenêtres et volets
- Mettez en place des protections étanches sur les ouvertures situées en partie basse
- Mettez les produits toxiques et le maximum d'objets périssables et putrescibles hors d'atteinte de l'eau
- Amarrez les cuves et les meubles
- Montez les objets indispensables dans les étages
- Stockez à l'abri les documents importants

➔ PENDANT

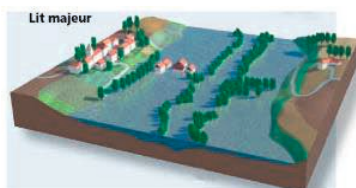
- Informez-vous de la montée des eaux (Radio France Bleu 103.9 MHZ)
- Conformez-vous aux directives des services techniques et de secours
- Aller sur les points hauts préalablement repérés
- Signalez depuis les étages votre présence et attendez les secours ou l'ordre d'évacuation
- Ne revenez pas sans y avoir été autorisé
- Évitez de circuler dans les zones inondables
- Munissez-vous de vos papiers et médicaments

➔ APRES

- Circulez avec prudence dans les secteurs auparavant inondés. Les chaussées peuvent être encore boueuses, des affaissements peuvent se produire

Les boues couvrant le sol peuvent être très épaisses et l'on risque de voir les hommes et les animaux s'y enliser

- Aérez dès que possible
- Chauffez dès que possible
- Prévenez votre assureur en cas de dommages
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche



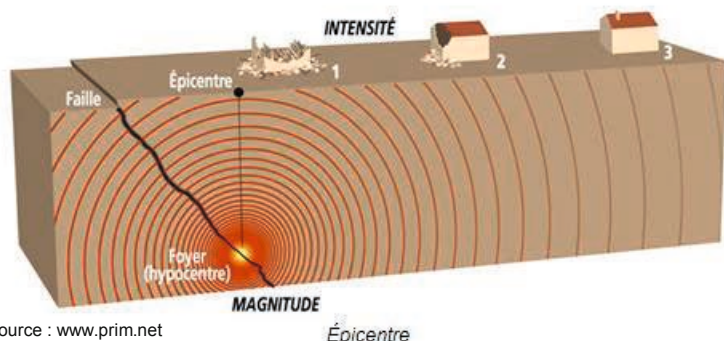
Source : www.prim.net

Séisme



Le phénomène

Un séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur. Le séisme génère des vibrations importantes qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



Source : www.prim.net

Le risque séisme sur le territoire

L'ensemble de l'agglomération chambérienne est désormais classée en zone de sismicité moyenne, suite au décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui redéfinit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité de très faible (zone1) à forte (zone 5).

Deux communes sont notamment soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturel séisme. Il est lié au PPRn mouvement de terrain et crue torrentielle. Les communes concernées sont Saint-Jean-d'Arvey et Vérel-Pragondran.

Mais attention, une commune non soumise à un PPRn séisme n'exclue pas la survenance d'un événement.

Le dernier séisme recensé par le SDIS 73 est celui de Chambéry en 1995 d'une magnitude de 3.3 sur 9 sur l'échelle de Richter. Le plus important ayant « touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).

Consignes



PENDANT UNE SECOUSSE

Si vous êtes dans un bâtiment

- Ne tentez pas de sortir
- Abritez-vous sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendez la fin de la secousse
- Eloignez-vous des ouvertures extérieures
- N'allumez pas de flammes

Si vous êtes dans la rue

- Tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles...)
- Restez au milieu des rues ou dans les espaces libres
- Ne restez pas sous des fils électrique

Si vous êtes en voiture

- Arrêtez le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
- Arrêtez le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse



APRES UNE SECOUSSE

Si vous êtes dans un bâtiment

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- N'allumez pas de feux à flammes nues (allumettes, briquets)
- Ne fumez pas
- En cas de fuite de gaz décelée à l'odeur, ouvrez les portes et fenêtres et avertissez les services de secours
- Evacuez l'immeuble
- N'utilisez pas l'ascenseur

Si vous êtes dans la rue

- Eloignez-vous de toutes constructions. Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils électriques qui pendent
- Redoutez les répliques de séismes qui peuvent, quelques heures plus tard, entraîner la ruine des constructions ébranlées par la secousse principale
- N'allumez pas de feux à flammes nues (allumettes, briquets). Ne pas fumer
- Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide

Dans tous les cas

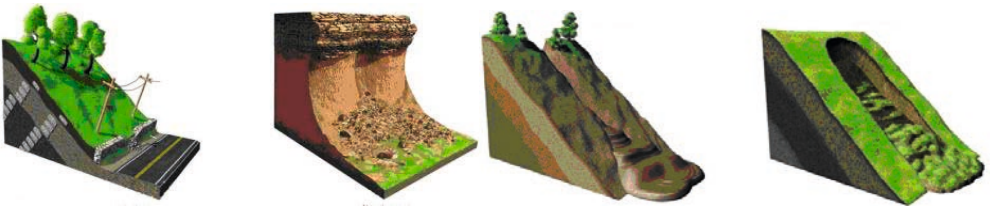
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Ecoutez la radio – France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz – pour connaître les consignes diffusées par les services de secours
- Ne revenez pas dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités
- Ne téléphonez aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité, pour éviter d'encombrer les lignes

Mouvement de terrain



Le phénomène

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.



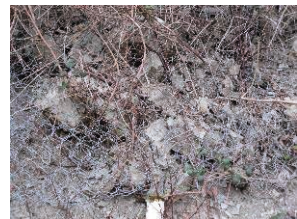
Source : www.prim.net

Le risque mouvement de terrain sur le territoire

Sur l'agglomération chambérienne, deux communes sont soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturels, mouvement de terrain et crue torrentielle : Saint-Jean-d'Arvey et Vérel-Pragondran.

Le 04 janvier 2013 à St-Jean-d'Arvey, un énorme morceau de falaise s'est détaché du Nivolet, 3500 à 4500 m³ de matériaux ont coupé la piste montant à l'alpage.

En février 2014, au Bout du Monde, une chute de blocs d'environ 20m³, est survenue en rive droite de la Leysse.



Bout du Monde– Février 2014

Consignes

➡ AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité
- Ne stationnez pas dans les zones dangereuses

➡ PENDANT

- Fuyez le plus loin possible de la trajectoire de l'éboulement
- Gagnez au plus vite les hauteurs stables les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

➡ APRES

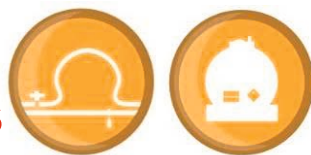
- Informez les autorités
- Mettez-vous à la disposition des secours
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Prévenez votre assureur en cas de dommages



Ecroulement de falaise à Saint-Jean-d'Arvey – Janvier 2013

L'effondrement du Mont Granier en 1248 est probablement le plus grand éboulement connu de l'histoire en Europe. Ce sont environ 5000 personnes qui ont périés dans ce cataclysme.

Transport de matières dangereuses



Le phénomène

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Le risque transport de matière dangereuse inclut également les canalisations souterraines de gaz et de pétrole.



Source : www.prim.net

Le risque TMD sur le territoire

Le transport de matières dangereuses traverse l'agglomération chambérienne par plusieurs axes : la ligne ferroviaire, la voie rapide urbaine, la A43, la A41 et les gazoducs/oléoducs.

Les produits transportés sont essentiellement des produits chimiques (chlore, acide...) et des gaz liquéfiés.

Le transport routier et autoroutier est le plus exposé car les causes d'accidents sont multiples. Néanmoins, le risque de fuite sur un gazoduc ou un oléoduc serait très dommageable pour l'environnement du fait de la pollution des sols engendrée. Pour éviter au maximum le risque d'endommagement, les conduites ont été enterrées à environ 80 cm de profondeur.

Consignes

AVANT

- Informez-vous sur les risques, le signal d'alerte et les consignes
Le signal d'alerte comporte 3 sonneries montantes et descendantes de chacune une minute
- Demandez la plaquette d'information à la mairie

PENDANT

En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir

- Evacuez les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres, le plus rapidement
- Retirez-vous dans une direction opposée aux fumées dégagées

En cas de fuite de produit toxique

- Confiner-vous (s'enfermer dans un local clos en calfeutrants les ouvertures y compris les aérations, arrêter la ventilation, la climatisation et réduire le chauffage)
- Protégez les lieux du sinistre d'un sur-accident éventuel par une signalisation adaptée
- Donnez l'alerte en appelant les sapeurs-pompiers (18)
- Conformez-vous aux consignes données par les secours lors de l'alerte
- Ne fumez pas
- En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirez à travers un linge humide
- Ecoutez Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHZ
- Ne téléphonez pas afin de laisser la ligne libre pour les secours
- N'allez pas chercher les enfants à l'école : l'école assure leur protection

APRES

- Aérez les pièces



Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte !

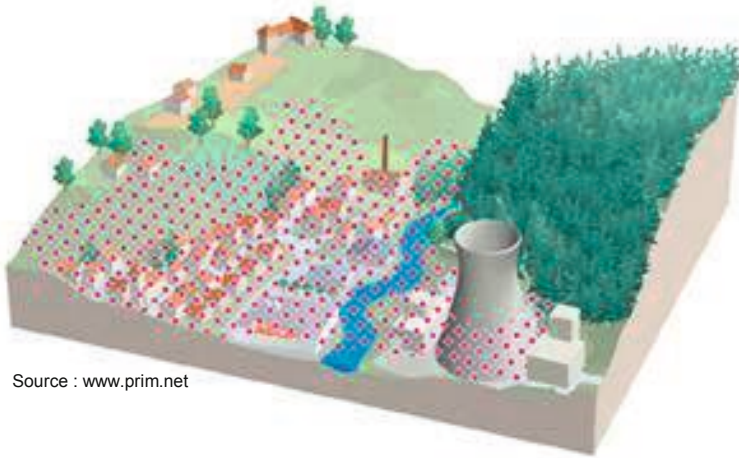
- Si possible, relevez les numéros sur la plaque orange et le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal
- Appelez les secours et donnez leurs ces informations en précisant le lieu exact, la nature du sinistre et le nombre de victimes
- Eloignez-vous le plus rapidement possible

Radioactivité



Le phénomène

Le risque nucléaire est un événement accidentel conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Il en découle des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.



Source : www.prim.net

Le risque radioactif sur le territoire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, le risque radiologique peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire. L'agglomération chambérienne étant située sous les vents dominants, elle ne sera pas épargnée par les nuages radioactifs si l'un des établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère connaissait un accident grave.

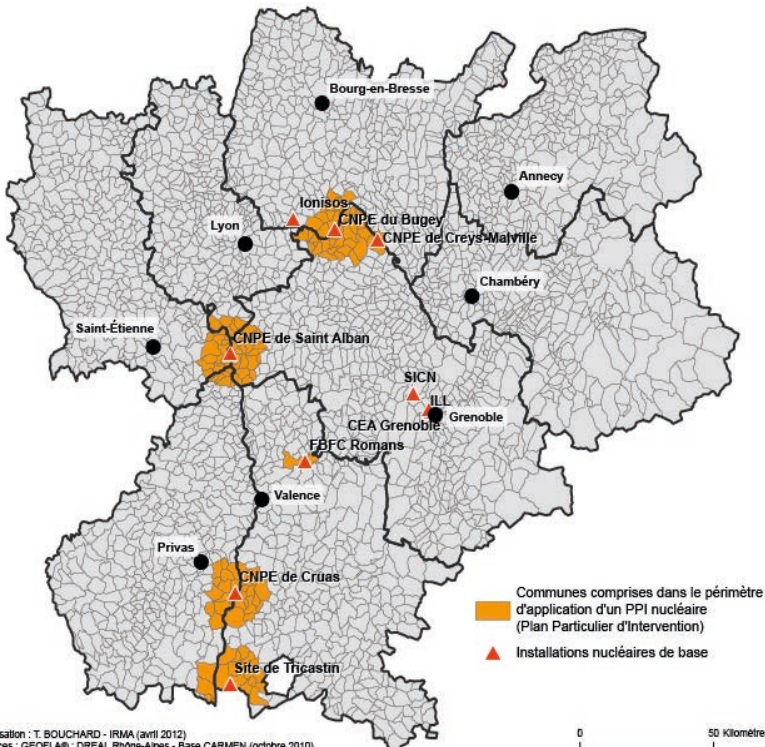
Consignes

➡ AVANT

- Informez-vous sur les risques, le signal d'alerte et les consignes.
- Le signal d'alerte comporte 3 sonneries montantes et descendantes de chacune une minute
- Demandez la plaquette d'information à la mairie.

➡ DES LE SIGNAL D'ALERTE

- Dès le signal d'alerte, mettez-vous à l'abri en vous enfermant dans un local clos : un véhicule ne constitue pas une bonne protection
- Tenez-vous à l'écoute de Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHZ et appliquez les consignes données par les pouvoirs publics
- Ne téléphonez pas
- Ne consommez pas d'aliments frais cultivés



Réalisation : T. BOUCHARD - IRMA (avril 2012)
Sources : GEOFLAB ; DREAL Rhône-Alpes - Base CARMEN (octobre 2010)
Source : www.irma-grenoble.fr

Incendie



Le phénomène

En France, un incendie se déclare toutes les 2 minutes et provoque chaque année jusqu'à 800 décès.

Contrairement aux idées reçues, c'est la fumée qui est la première cause de décès chez les victimes d'incendies et ces derniers sont dans 1 cas sur 4 dus à une installation électrique défectueuse.



Incendie Place de la Gare à Chambéry – Été 2010



Source : <http://unpieddevantlautre.fr/2010/07/31/un-immeuble-place-de-la-gare-a-chambery-en-feu/>

Consignes

NE PRENEZ JAMAIS L'ASCENSEUR !

➔ SI L'INCENDIE SE DECLARE CHEZ VOUS

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et les gaz).
- Fermez les portes derrière vous et n'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112 (n° unique d'urgence européen).

➔ SI L'INCENDIE EST EN-DESSOUS OU SUR VOTRE PALIER

- Restez chez vous
- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas.
- Appelez les pompiers (18 ou 112)
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient.
- En cas de fumée, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

➔ SI L'INCENDIE EST AU-DESSUS

- Sortez par l'issue la plus proche.

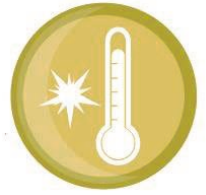
Un incendie peut être déclenché à partir d'une simple **négligence et devient en quelques minutes incontrôlable.**

Par exemple, dans la **1ère minute**, il faut un verre d'eau pour éteindre un incendie.

A la **2ème minute**, un seau d'eau peut encore stopper le feu.

Mais au bout de la **3ème minute**, une citerne est nécessaire !

Canicule



Le phénomène

On entend par risque canicule, le risque de dégradation de la santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures moyennes.

Cela correspond globalement à une température qui ne descend pas, la nuit, en dessous de 18°C pour le Nord de la France et 20°C pour le Sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le Nord et 35°C pour le Sud.



Source : Chambéry métropole photothèque

Le risque canicule sur le territoire

Aucun territoire n'est à l'abri d'une canicule. La région Rhône-Alpes a déjà déclenché son plan canicule à plusieurs reprises depuis la dernière de 2003.

Plan canicule !

La commune recense les personnes âgées ou isolées. Déclarez-vous auprès de votre commune ou auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Consignes



En période
de fortes chaleurs
ou de canicule

Source : Ministère de la Santé



EN CAS DE VILIGANCE ORANGE OU ROUGE

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée
- Continuez à manger normalement
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-14h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- Limitez vos activités physiques



Source : Ministère de la Santé

Grand froid



Le phénomène

On entend par risque grand froid, le risque de gelures et/ou de décès par hypothermie des personnes durablement exposées à de basses ou très basses températures.

Les périodes de grand ou très grand froid sont directement liées aux conditions météorologiques et correspondent souvent à des conditions stables anticycloniques sous un flux de masse d'air provenant du Nord-Est (air froid et sec).

Source : Ministère de la Santé

VAGUE DE FROID EXTRÊME • COMPRENDRE & AGIR



Attention vague de froid extrême



Les conseils du Ministère de la Santé et de l'Inpes



Si vous remarquez une **personne sans abri** ou en difficulté, prévenez le « 115 »

Consignes



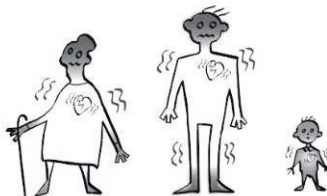
EN CAS DE VILIGANCE ORANGE OU ROUGE

A l'extérieur :

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- Demeurez actifs.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de leur état. En cas de neige ou verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emportez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé

A l'intérieur :

- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention, ne déposez pas vos vêtements sur les radiateurs électriques
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.
- Aérez votre logement quelques minutes même en hiver
- Evitez les efforts brusques



Source : Ministère de la Santé

Neige / Verglas



Le phénomène

Les conséquences de la neige et du verglas sont surtout sensibles en plaine et en ville. Une hauteur de neige collante de seulement quelques centimètres peut perturber gravement, voire bloquer le trafic routier, la circulation aérienne et ferroviaire. La neige mouillée, très lourde peut fondre et regeler sous forme de plaques de glace. La formation de verglas ou de plaques rend le réseau routier impraticable et augmente le risque d'accidents.



Le risque neige / verglas sur le territoire

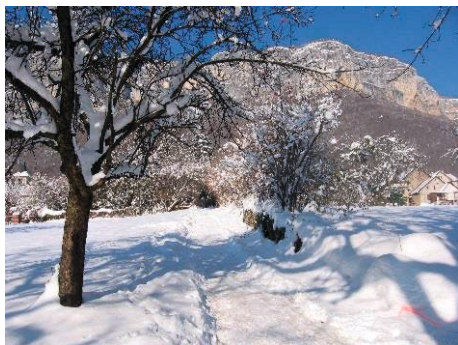
Chambéry métropole est dotée d'un plan neige visant à garantir un service minimum des transports publics lors d'importants épisodes neigeux. Les axes principaux sont donc les premiers à être salés ou déneigés.

La commune a mis à jour son plan de déneigement en février 2015. En cas de neige sur la commune, celle-ci s'est engagée à déneiger les voiries communales puis les voiries privées chez les habitants s'étant fait connaître pour une des raisons suivantes : âge, handicap, soins médicaux (avec justificatif) et en dernier lieu si celles-ci desservent au moins 2 habitations. Les accès piétons aux écoles, mairie, commerces sont prioritaires.

Consignes

➔ DES LE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

- Munissez-vous de pneus neige
- Evitez au maximum les déplacements motorisés, notamment pour les véhicules démunis de pneus neige
- Ne fréquentez pas les parcs en raison des risques de chutes de branches rendues plus lourdes par la neige
- Evitez tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement (notamment aux angles de rues et intersections)
- Tenez compte de ces informations avant de téléphoner aux services : le déneigement et le salage s'effectuent selon un plan neige qui détermine les axes prioritaires (pentes, desserte d'équipements publics, passage de bus...)
- Déneigez vos trottoirs. Le code des communes prévoit en effet que les riverains doivent déblayer leur trottoir sur une largeur d'1m50



Pour éviter un accident et rouler sereinement,
équipez votre véhicule de pneus neige et ayez toujours
dans le coffre, une paire de chaîne à neige.
Vous aiderez ainsi la collectivité à réduire le salage des
routes qui pollue les sols et les cours d'eau.

Pandémie grippale



Le phénomène

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus.

Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituels, l'immunité de la population est faible.

Pandémie : les 6 niveaux d'alerte de l'OMS



Le risque de pandémie sur le territoire

Le risque de pandémie peut se déclencher sur n'importe quel endroit du territoire. L'agglomération chambérienne n'est donc pas à l'abri d'une épidémie de grippe.

Quels sont les symptômes ?

Fièvre élevée (38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire.

La durée d'incubation peut durer 7 jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ 7 jours.

Consignes



AVANT

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou à défaut une solution hydro-alcoolique
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.
- Evitez les contacts avec les personnes malades.



SI L'UN DE VOS PROCHES EST MALADE

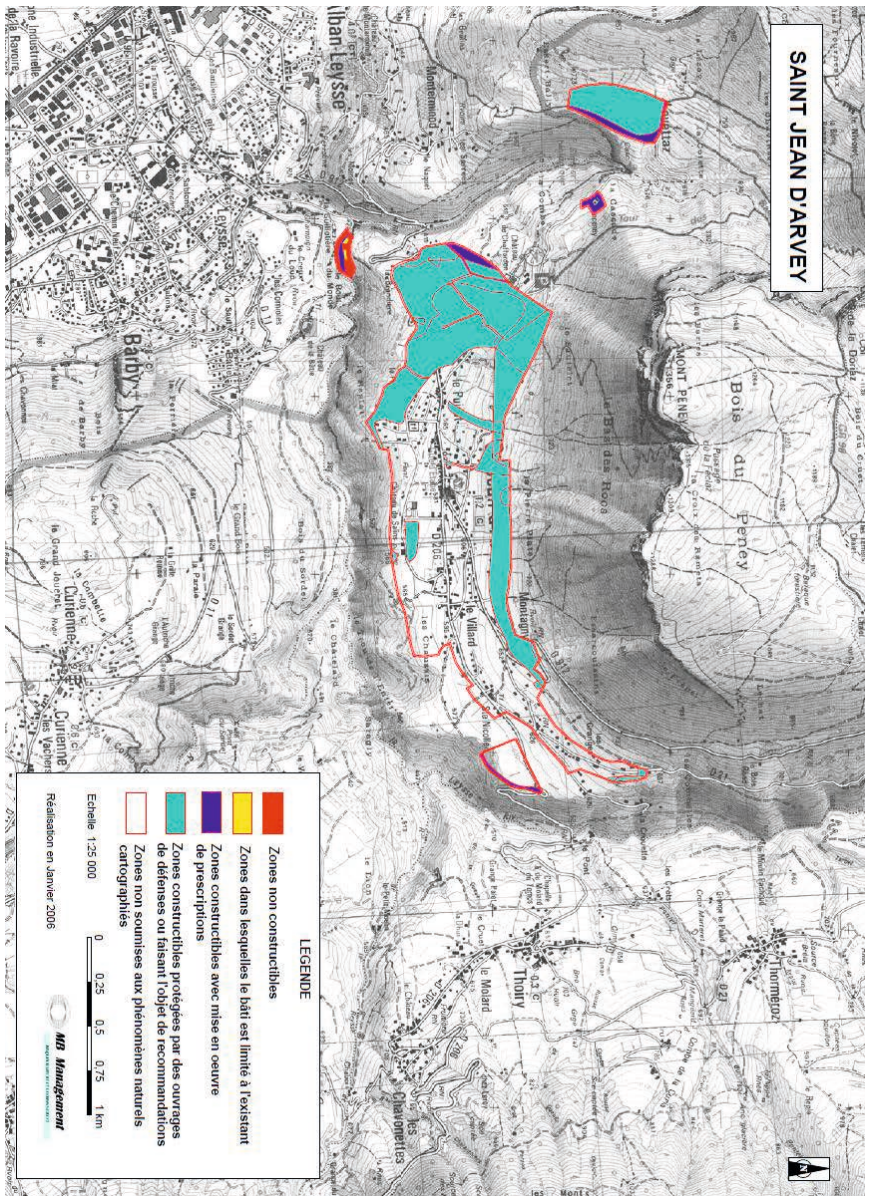
- Veillez à l'isoler des autres membres de la famille et limiter au strict nécessaire les visites
- Assurez-vous qu'il porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes. Portez vous-même un masque.
- Lavez régulièrement ses vêtements, ses draps, ses serviettes de table ou de toilette.
- Nettoyez, avec les produits ménagers habituels, toutes les surfaces avec lesquelles le malade a été en contact.
- Lavez-vous régulièrement les mains.



SI VOUS ETES MALADE

- Ne vous déplacez pas directement à l'hôpital, téléphonez à votre médecin traitant (ou au 15 uniquement en cas d'urgence).
- Isolez-vous pour éviter de contaminer les personnes proches de soi.
- Réduisez au maximum le contact avec vos proches.
- N'embrassez pas vos proches et évitez de leur serrer la main.
- Portez toujours un masque anti-projections en présence d'autres personnes.
- Aérez régulièrement votre domicile.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.
- Lavez-vous les mains (ongles, paume, extérieur des mains) plusieurs fois par jour avec du savon ou à défaut une solution hydro-alcoolique. Le lavage doit durer trente secondes.

Cartographie des risques sur ma commune



Extrait du PPRN



Foire aux questions

◆ **Je connais une personne dépendante ou isolée, que puis-je faire pour la protéger ?**

Incitez-la à se faire connaître des services municipaux et avec son autorisation, leur transmettre les coordonnées de cette personne.

◆ **Comment puis-je être certain que mes enfants sont en sécurité à l'école ?**

L'école a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS). C'est un dispositif mis en place pour se protéger contre les événements extrêmes pouvant affecter l'école.

Veiller à ce que votre enfant ait toujours sur lui votre numéro de téléphone pour qu'il puisse vous joindre et lui expliquer qu'en cas d'urgence, il ne doit pas paniquer et faire ce que lui conseille son professeur.

◆ **Qu'est ce qu'un repère de crue ?**

Comme l'explique le site Prim.net, les repères de crue sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.



◆ **Qu'est ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde – PCS ?**

C'est un document réalisé dans le but de créer une organisation communale de gestion des situations d'urgence qui soit adaptée aux capacités de la commune. Il permet d'assurer la mise en œuvre des missions de sauvegarde.

Informations utiles

N° de secours universel : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police : 17



Météo France :

www.meteofrance.fr

Préfecture de Savoie :

www.savoie.pref.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les risques :

- www.risques.gouv

- www.prim.net

Radio France Bleu Pays de Savoie : 103.9 MHZ

Annuaire des communes de l'agglomération

Barberaz : 04 79 33 39 37

Barby : 04 79 33 08 51

Bassens : 04 79 70 47 17

Challes-les-Eaux : 04 79 72 80 91

Chambéry : 04 79 60 20 20

Cognin : 04 79 69 35 07

Curienne : 04 79 84 71 60

Jacob-Bellecombette : 04 79 69 08 37

La-Motte-Servolex : 04 79 65 17 70

La Ravoire : 04 79 72 52 00

La Thuile : 04 79 84 73 23

Les Déserts : 04 79 25 81 42

Montagnole : 04 79 69 54 17

Puygros : 04 79 84 70 65

Saint-Alban-Leyse : 04 79 33 13 57

Saint-Baldoph : 04 79 28 30 05

Saint-Cassin : 04 79 69 47 26

Saint-Jean-d'Arvey : 04 79 28 40 61

Saint-Jeoire-Prieuré : 04 79 28 04 22

Saint-Sulpice : 04 79 69 22 64

Sonnaz : 04 79 72 00 32

Thoiry : 04 79 28 40 89

Vérel-Pragondran : 04 79 70 39 52

Vimines : 04 79 69 07 69